



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E179753

VALABLE JUSQU'AU 30/09/2026

ÉDITÉ LE

29/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/08/2017

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PERPIGNAN 831334339

Siret : 831 334 339 00023

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 9284040

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 10289346904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 10289346904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Entreprise en redressement judiciaire

Raison sociale : A.D.D.H.

186 RUE LOUIS BRAILLE
66000 PERPIGNAN

Téléphone : 06 63 91 33 18

Portable : 0663913318

Site Internet : <http://www.addh.eu>

E-mail : secretariat@addh.eu

Responsabilité légale :

PASTOR JEREMIE CO-GÉRANT / ALARCON THOMAS WILLIAM GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	27/06/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/02/2026
7121 PROB	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	25/09/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	25/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	13/02/2026
o Chauffe-Eau Thermodynamique	13/02/2026
o Fenêtres de toit	27/07/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	27/07/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	28/01/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.